



DCM N°99 /2022

République Française

Département de LA SAVOIE

Arrondissement de
ST-JEAN-DE-MAURIENNE

**COMMUNE de
ST-ETIENNE-DE-CUINES – 73130**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la Présidence de **M. Dominique LAZZARO, MAIRE**.

MEMBRES PRESENTS : MM. BIGNARDI Martine - CLAPPIER Yves – CLEMENT Pierre-Benoît –
COMBET-BLANC Françoise - CURCIO Véronique - DEJEAN Jocelyne – DEPLANTE Benjamin – GOYET Aurélie –
- PACHOUD Bernard - ROCHETTE Pierre - ROL Nelly - TOGNET André -

MEMBRE ABSENTE EXCUSÉE : Mme LEMAIRE-LEVY Florence

Mme ROL Nelly a été élue Secrétaire de Séance.

DATE CONVOCATION C.M. :

21/11/2022

DATE PUBLICATION SUR SITE INTERNET ET AFFICHAGE LISTE D.C.M. :

29/11/2022

DATE ENVOI DCM EN SOUS-PREFECTURE de ST-JEAN-DE-MAURIENNE :

21/12/2022

DATE PUBLICATION D.C.M. SUR SITE INTERNET :

21/12/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

* EN EXERCICE : 14

* PRESENTS : 13

* VOTANTS : 13

.....
**OBJET : DEMANDE DU COMITE D'ORGANISATION DE « LA FRANCE EN COURANT »
POUR COURSE 2023**

Délibération du Conseil Municipal N° 99 /2022

Monsieur Le Maire présente le dossier déposé par le Comité d'Organisation de LA FRANCE EN COURANT pour une demande d'accord pour une arrivée d'étape sur notre Commune le 19/07/2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** pour cette demande d'accord :

0 voix POUR et 13 voix CONTRE

La raison de ce vote est la suivante : le Conseil Municipal estime que la Commune n'a pas à prendre en charge le coût financier des repas (120 personnes environ) demandé par le comité d'organisation.

FAIT ET AINSI DELIBERE, les jours, mois et an ci-dessus

POUR COPIE CONFORME, 21 décembre 2022.

M. LAZZARO Dominique,

MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES

